

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1309

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la promulgation de la présente loi, le
Gouvernement remet au Parlement un rapport destiné à présenter une stratégie de défense spatiale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à préciser la stratégie française dans ce nouveau front de conflictualité qu'est devenu l'espace. Alors que 6 milliards d'euros seront consacrés au renouvellement de nos capacités spatiales d'observation et d'écoute au sein d'architectures, militaires ou duales, performantes et résilientes, le commandement de l'Espace basé à Toulouse doit permettre la montée en puissance du spatial militaire français. La stratégie spatiale de défense présentée en 2019 doit être mise à jour, voire transformée en profondeur, pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.